

Rapport du comité de placement de la Fiducie globale Université Laval - La Fondation de l'Université Laval

Année financière 2019-2020
Mis à jour le : 8 septembre 2020

La Fondation
Développement et relations
avec les diplômés



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Mise en contexte	1
Les placements à moyen et à long terme	2
Les fonds non capitalisés et de roulement et les placements à court terme	5
Gestionnaires de placement	6
Politique et Directives de placement.....	9
Investissement responsable	10
Axe 1 – Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d’investissement.....	11
Résultats au 30 avril 2020	11
Axe 2 – Réduction de l’empreinte carbone du portefeuille d’investissements et stratégie alignée sur les objectifs climatiques	12
Résultats au 30 avril 2020	13
Axe 3 – Engagement actionnarial responsable	14
Résultats au 30 avril 2020	14
Axe 4 – Engagement collectif et actions publiques	15
Résultats au 30 avril 2020	15
Rendements comparatifs au 31 décembre 2019	16
États financiers	17
Plan de travail pour l’exercice 2020-2021	18
Annexe I	19
Composition du Comité de placement conjoint au 30 avril 2020.....	19
Annexe II.....	20
Annexe II (suite)	21
Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour l’exercice financier terminé le 30 avril 2020.....	21
Annexe III.....	22
Annexe IV	24
Méthodologie d’évaluation de l’empreinte carbone des titres de participation.....	24
Annexe V.....	26
Rendements annuels des fonds capitalisés (à moyen et à long terme) de la Fiducie globale relativement à la médiane des fonds de l’ACPAU* pour les années civiles terminées les 31 décembre	26
Annexe VI	27
États financiers de la Fiducie globale de placement Université Laval – La Fondation de l’Université Laval.....	27
Annexe VII - Résumé des modifications à la Politique et aux Directives de placement.....	28
Modifications à la Politique de placement.....	28
Modifications aux Directives de placement.....	28

Mise en contexte

Au nom du Comité de placement conjoint de la Fiducie globale Université Laval – La Fondation de l'Université Laval (ci-après appelée « la Fiducie globale »), j'ai le plaisir de présenter aux membres des conseils d'administration de l'Université Laval (ci-après appelée « l'Université ») et de La Fondation de l'Université Laval (ci-après appelée « la Fondation »)¹, le rapport pour l'année financière 2019-2020 terminée au 30 avril 2020. Ce rapport est aussi disponible pour les différents fonds et chaires dont l'argent est investi dans la Fiducie globale.

Le Comité de placement conjoint (ci-après appelé « le Comité ») est responsable de la gestion des placements de la Fiducie globale. Cette Fiducie globale a été constituée en 1999 afin de mettre en commun la majeure partie des avoirs de la Fondation ainsi que les fonds de dotation et de souscription de l'Université.

Encore une fois cette année, les travaux réalisés ont été appréciables, le Comité ayant tenu neuf réunions au cours de l'exercice financier 2019-2020. En plus de ses charges récurrentes, les activités marquantes du Comité ont été les suivantes : travaux en investissement responsable ainsi que dans la détermination optimale des besoins de liquidité des placements de la Fiducie globale, retrait d'un gestionnaire d'actions canadiennes, sélection d'un nouveau gestionnaire en immobilier mondial et reconduction pour trois années du mandat de la firme Normandin Beaudry comme consultant en gestion d'actifs. Sans passer sous silence la crise du coronavirus qui a eu une incidence considérable sur les marchés financiers lors du dernier trimestre de l'exercice financier de la Fiducie globale. Cette situation sans précédent a donc alimenté les discussions lors des dernières rencontres du Comité ainsi que ses échanges avec les différents gestionnaires de placement.

Pour l'année financière 2020-2021, le plan de travail comprend de nouveau des initiatives et des projets intéressants qui devraient tenir fort occupé le Comité.

La composition du Comité, en date du 30 avril 2020, est présentée à l'annexe I du présent rapport.

¹ L'Université ainsi que La Fondation sont ci-après appelées « les participantes ».

Les placements à moyen et à long terme

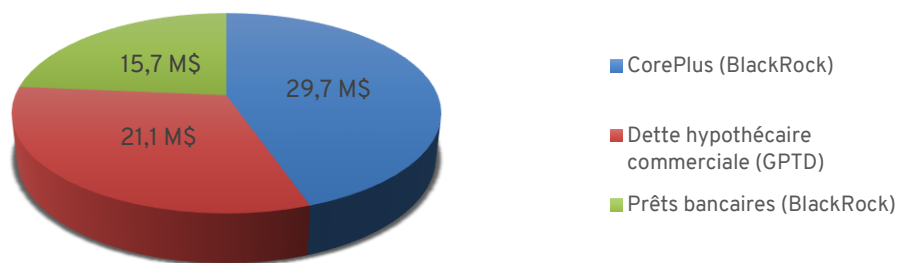
Les placements à moyen et à long terme correspondent à l'ensemble des fonds capitalisés ainsi qu'à environ 33 % des fonds non capitalisés et des fonds de roulement. Au 30 avril 2020, l'allocation réelle et cible des placements à moyen et à long terme était :

Allocation réelle et cible des placements à moyen et à long terme		
Titres à revenu fixe	Réel	Cible
CorePlus - BlackRock	13,7 %	12,5 %
Dette hypothécaire commerciale - GPTD	9,8 %	10,0 %
Prêts bancaires - BlackRock	7,3 %	7,5 %
Total	30,8 %	30,0 %
Titres de participation	Réel	Cible
Actions canadiennes - GPTD	9,7 %	12,5 %
Actions canadiennes - Letko Brosseau	6,0 %	0,0 %
Actions américaines - BlackRock	7,4 %	7,75 %
Actions américaines - BlackRock	7,1 %	7,75 %
Actions internationales - MFS	9,4 %	11,0 %
Actions internationales - Mawer	8,9 %	11,0 %
Total	48,5 %	50,0 %
Placements particuliers ²	Réel	Cible
Placements en immobilier - BentallGreenOak	8,0 %	6,0 %
Placements en immobilier mondial - CBRE	0,0 %	6,0 %
Placements en infrastructures - JP Morgan	8,4 %	8,0 %
Obligations à court terme - Fiera Capital	4,3 %	0,0 %
Total	20,7 %	20,0 %

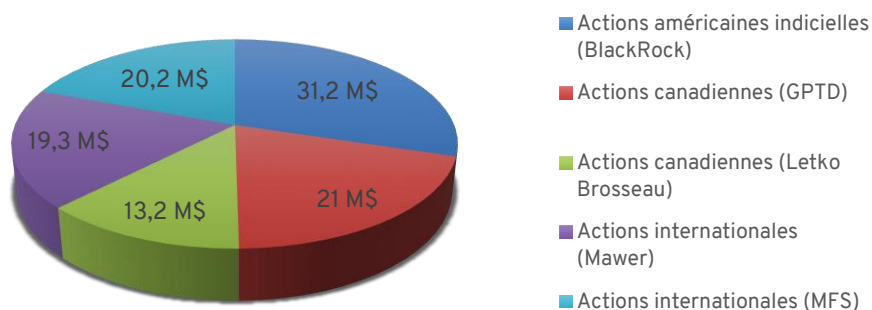
Les placements à moyen et à long terme totalisaient 215,8 M\$ en date du 30 avril 2020. Il s'agit d'une diminution de 6,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent terminé le 30 avril 2019. Cette baisse provient principalement d'une dépréciation de la valeur des actifs survenue au courant du dernier trimestre marqué par la crise du coronavirus. Les montants alloués à chacun des types de placement à moyen et à long terme ainsi que les gestionnaires externes mandatés étaient les suivants au 30 avril 2020 :

² Les directives ont aussi été modifiées pour l'inclusion de placements en immobilier mondial, le 25 février 2020. Cependant, la transaction est prévue seulement au cours du deuxième semestre de 2021, délai normal pour ce type d'investissement. En conséquence, la dérogation temporaire à la Politique et aux Directives de placement adoptée au tout début de l'exercice 2019-2020 est maintenue. Voir la section sur la Politique et les Directives de placement à la page 8 du présent rapport.

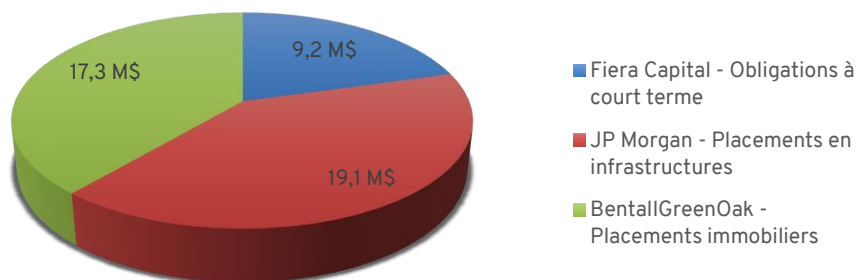
Titres à revenu fixe



Titres de participation



Placements particuliers



L'annexe II présente le rendement brut des fonds capitalisés pour les quatre derniers exercices financiers ainsi que celui des gestionnaires et des indices de référence pour l'année 2019-2020.

Le rendement des fonds capitalisés a été de -0,3 % en 2019-2020, ce qui est en deçà de l'objectif annuel moyen à long terme de +3,5 % plus l'inflation et les frais d'administration.

Sur des périodes plus longues de quatre et dix ans, les résultats sont cependant supérieurs à l'objectif à long terme (+0,5 % et +1,4 % annuellement et respectivement), d'autant plus que l'important rebond des marchés financiers dans les mois qui ont suivi la fin de l'exercice financier de la Fiducie globale devrait contribuer à bonifier davantage ces rendements.

Aussi, le rendement des fonds capitalisés au cours de l'exercice financier a surpassé de +0,1 % celui de l'indice de référence, égalisant ou surpassant le rendement de l'indice de référence pour une sixième année consécutive.

Un des deux portefeuilles en actions canadiennes a connu un rendement déficitaire de -27,3 % comparativement à -7,9 % pour l'indice de référence. Notez que ce rendement négatif a été contrebalancé par un rendement plus élevé des actions internationales. En effet, le rendement réel a été entre -2,2 % et -2,6 %, tandis que la performance de l'indice a été de -8,5 % au 30 avril 2020.

Les fonds non capitalisés et de roulement et les placements à court terme

Les fonds non capitalisés et de roulement sont principalement investis selon une allocation d'actifs plus liquides et un niveau de risque moindre que les fonds capitalisés.

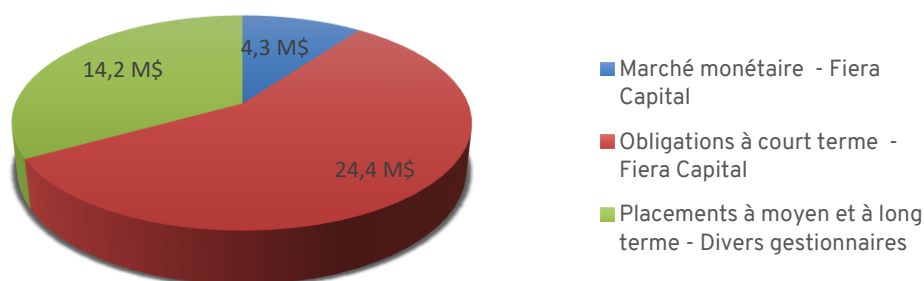
Au 30 avril 2020, ces fonds totalisaient 42,8 M\$, un solde inférieur de 0,2 M\$ par rapport à celui au 30 avril de l'exercice précédent.

Au 30 avril 2020, l'allocation réelle et cible des actifs pour les fonds non capitalisés et de roulement était la suivante :

- 67 % en placements à court terme, soit :
 - 10 % en titres du marché monétaire;
 - 57 % en titres à revenu fixe à court terme.
- 33 % en placements à moyen et à long terme.

Ces placements ainsi que les gestionnaires externes mandatés étaient les suivants au 30 avril 2020 :

Placements des fonds non capitalisés et de roulement



L'annexe III présente le rendement brut des fonds non capitalisés et de roulement pour les quatre derniers exercices financiers ainsi que celui des gestionnaires et des indices de référence pour l'année 2019-2020.

Les fonds non capitalisés ont dégagé un rendement de +3,1 % en 2019-2020, ce qui est supérieur à l'objectif annuel moyen de rendement de +3,0 % et représente une valeur ajoutée de +0,4 % vis-à-vis l'indice de référence.

Cela fait maintenant six années consécutives que les investissements des fonds non capitalisés et de roulement surpassent l'indice de référence.

Gestionnaires de placement

L'exercice de suivi annuel entourant la performance des différents gestionnaires a mené, cette année, à mettre un terme au mandat de l'un des deux gestionnaires d'actions canadiennes de la Fiducie globale, comme mentionné précédemment. C'est la contreperformance du gestionnaire en question qui a motivé la décision du Comité. Ses réflexions subséquentes à cette décision ont mené à reconsidérer la pondération géographique du portefeuille d'actions, plutôt que de seulement voir à sélectionner un nouveau gestionnaire. Le Comité a déterminé qu'il fallait réduire le poids des actions canadiennes d'environ 35 % à 25 % des portefeuilles d'actions, et ce, puisque les facteurs décisionnels suivants convergeaient :

- diversifier davantage le portefeuille en réduisant la pondération en actions canadiennes et en réinvestissant le produit en actions hors Canada, et ce, considérant le poids relatif de l'économie canadienne et sa concentration marquée dans quelques secteurs;
- réduire significativement l'empreinte carbone du portefeuille.

La résiliation du mandat de l'un des deux gestionnaires a eu lieu après la fin de l'exercice financier terminé le 30 avril 2020, et le produit de la liquidation de cette position a été redistribué en actions auprès des autres gestionnaires actuels de la Fiducie globale. Cette baisse des actions canadiennes apportera aussi davantage de diversification au sein des placements.

Aussi, en collaboration avec le consultant Normandin Beaudry, le Comité a sélectionné un nouveau gestionnaire en immobilier en remplacement de l'investissement en immobilier canadien dans la société en commandite Ipso Facto, liquidé en début d'exercice financier. Cet investissement serait effectué au courant de l'exercice financier 2020-2021. À noter que cette démarche a été rendue possible après une analyse approfondie des besoins de liquidité des fonds capitalisés qui a permis de confirmer la pertinence et la validité de poursuivre les investissements en actifs peu liquides tels que l'immobilier.

Le choix du Comité s'est arrêté sur la firme de gestion CBRE pour un mandat en immobilier mondial plutôt qu'en immobilier canadien tel qu'investi avec le gestionnaire précédent. CBRE est un gestionnaire de placement américain de renom ayant fait ses débuts dans l'immobilier en 1972. Les actifs sous gestion totaux de la firme sont d'environ 100 G\$, dont environ 30 G\$ en immobilier. La stratégie de la firme pour les actifs immobiliers est une combinaison de types dits « direct » ainsi que « fonds de fonds » assurant une meilleure diversification. L'approche de gestion est « Core Plus », avec une répartition de 85 % de « Core » et de 15 % de « Plus ». Le nombre d'investisseurs institutionnels au Canada ayant fait le choix de ce placement est approximativement de 30, pour des investissements totaux d'environ 5 G\$. CBRE est signataire des Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies (UN PRI – United Nations Principles for Responsible Investment) depuis 2009 et la note obtenue lors de l'enquête Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) en 2019 a été de 77 sur 100.

La crise du coronavirus survenue à la fin du dernier trimestre de l'exercice terminé le 30 avril 2020 a amené le Comité à discuter des répercussions opérationnelles chez chacun des gestionnaires de placement de la Fiducie globale. Le Comité a été rassuré par les échanges tenus avec chacun des gestionnaires, puisque ces derniers n'ont connu aucune interruption de leurs activités et leur processus de travail reste fonctionnel, peu importe le lieu de travail des employés. Ils ont également su démontrer une forte compréhension du contexte économique actuel et maintenir une surveillance accrue des titres détenus.

Politique et Directives de placement

Comme prévu, la Politique de placement est revue annuellement par le Comité. Au courant de l'exercice 2019-2020, le Comité a procédé à des modifications à la Politique pour y ajouter une meilleure description de l'exposition aux risques des placements de la Fiducie globale, dont les exigences de liquidité ainsi que l'intégration de la toute nouvelle stratégie d'investissement responsable élaborée par le Comité.

Le Comité a également apporté des modifications aux Directives de placement, d'une part, vu la réduction du poids des actions canadiennes en portefeuille tel que mentionné précédemment et, d'autre part, vu l'inclusion du nouveau placement à venir en immobilier mondial chez le gestionnaire CBRE. Cette dernière modification, adoptée par le Comité le 25 février 2020, modifiera la pondération réelle des placements lorsque sera réalisé le nouvel investissement prévu au cours de l'exercice financier 2020-2021.

En conséquence du délai précédant la réalisation du nouvel investissement en immobilier mondial, la dérogation temporaire à la Politique et aux Directives de placement adoptée au tout début de l'exercice financier 2019-2020, et ce, à la suite de la liquidation du placement chez la société Ipso Facto, est maintenue. Cette dérogation autorisait temporairement l'investissement du produit de la liquidation dans des titres à revenu fixe à court terme, la Politique et les Directives ne prévoyant pas une telle possibilité sur le plan des placements à moyen et à long terme.

Investissement responsable

Stratégie d'investissement responsable

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université assume un leadership au sein de la société en matière d'actions responsables visant à préserver et à améliorer la qualité de vie des personnes sans compromettre celle des générations à venir.

Conformément à ces orientations, la Fiducie globale, en sa mission de soutien aux activités de l'Université et de la Fondation, s'est dotée d'une stratégie d'investissement responsable afin de transposer les valeurs et les objectifs de l'établissement aux activités d'investissement et d'ainsi inspirer d'autres investisseurs à utiliser ce véhicule pour favoriser la mise en œuvre de changements sociétaux positifs. Également, l'adoption d'une optique d'investissement responsable, en adéquation avec la perspective d'investissement à long terme de la Fiducie globale, constitue un mécanisme de contrôle des risques et de capitalisation sur les possibilités d'investissement émergentes.

La stratégie prend en considération les limitations inhérentes aux circonstances de la Fiducie globale, notamment sa taille limitée qui implique une gestion des investissements par des gestionnaires externes, et vise à réaliser ces objectifs tout en préservant l'optimisation de la relation risque-rendement.

La stratégie repose sur quatre axes stratégiques :

- intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement;
- réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement et stratégie alignée sur les objectifs climatiques;
- engagement actionnarial responsable;
- engagement collectif et actions publiques.

Faits saillants 2019-2020

- Adoption formelle par les instances de l'Université et de la Fondation de la stratégie d'investissement responsable par son intégration au sein de la Politique de placement.
- Détermination et adoption des cibles de réduction de l'empreinte carbone : réduction de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 par rapport à la référence du 31 décembre 2018.
- Réalisation d'une première action afin de réduire l'empreinte carbone : modification de l'allocation cible des actifs afin, notamment, de diminuer l'empreinte carbone du portefeuille.

Axe 1 – Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions d'investissement

La prise en compte de considérations relatives à l'environnement (E), à la société (S) et à la gouvernance (G) dans les décisions d'investissement favorise un meilleur contrôle des risques, au bénéfice du rendement à long terme, et signale aux entreprises l'importance pour les investisseurs d'un comportement responsable et non seulement d'une maximisation des profits à court terme.

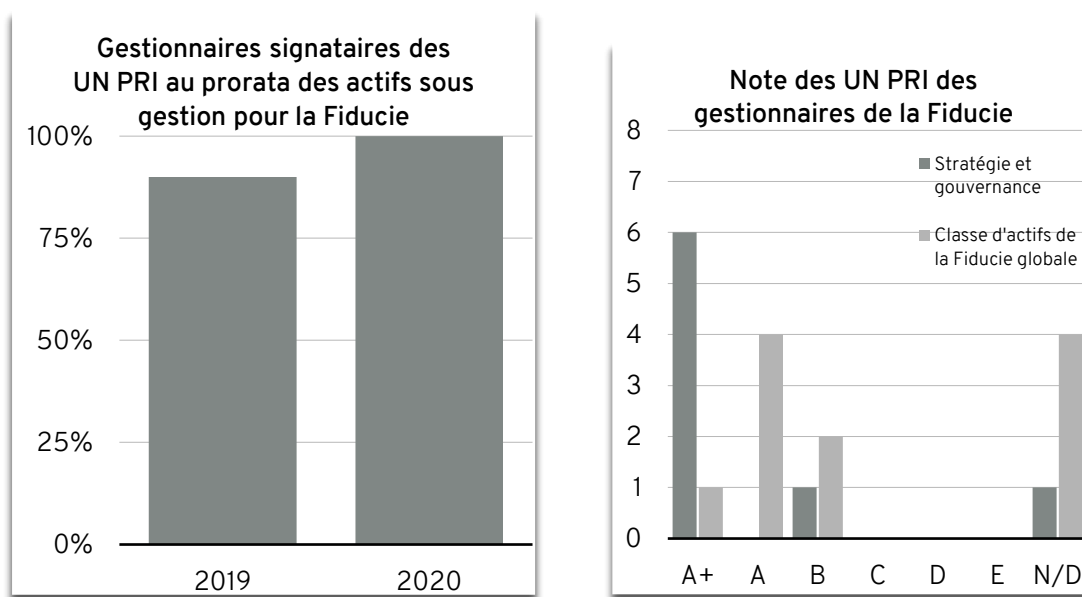
Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, le Comité doit :

- prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable;
- prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de l'évaluation d'un gestionnaire, la qualité de son engagement en investissement responsable.

Résultats au 30 avril 2020

- Tous les gestionnaires de placement sous mandat sont pour la première fois membres des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI).

■ Indicateurs :



Axe 2 – Réduction de l’empreinte carbone du portefeuille d’investissements et stratégie alignée sur les objectifs climatiques

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone se doit d’être activement soutenue et financée par les investisseurs responsables. Les investisseurs ont un pouvoir d’influence important sur les entreprises et doivent l’utiliser pour signaler une approbation à l’égard des pratiques visant une réduction des émissions de carbone dans l’atmosphère. Également, la transition engendre des risques et des occasions qui doivent être pris en compte à juste titre pour maximiser la performance.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, la Fiducie globale entend :

- quantifier annuellement l’empreinte carbone du portefeuille d’investissements;
- réduire à long terme l’empreinte carbone du portefeuille d’investissements;
- limiter l’exposition des investissements aux réserves d’énergies fossiles et aux entreprises récalcitrantes à s’engager dans une transition vers une économie faible en émissions de carbone.

La mise en œuvre de cet axe stratégique, lequel institue des contraintes supplémentaires à l’univers d’investissement, doit s’effectuer de manière à limiter tout effet significativement défavorable au rendement, au contrôle des risques et à l’optimisation de la relation entre ces deux éléments.

À cet effet, le suivi de la performance des placements doit être double, c’est-à-dire que la performance doit être comparée à un indice faible en carbone afin de mesurer celle du gestionnaire de placement retenu et elle doit être comparée à l’indice de marché régulier afin d’isoler l’incidence de la décision de réduire l’empreinte carbone du portefeuille.

Cibles

Les cibles ambitieuses de réduction de l’empreinte carbone du portefeuille de titres de participation, relatives à la référence du 31 décembre 2018, sont les suivantes :

- réduction de 30 % d’ici 2025;
- réduction de 50 % d’ici 2030.

Rappelons qu’un « désinvestissement des énergies fossiles », conformément à la liste *Carbon Underground 200*, aurait généré une réduction de l’empreinte carbone de 19,3 % au 31 décembre 2018.

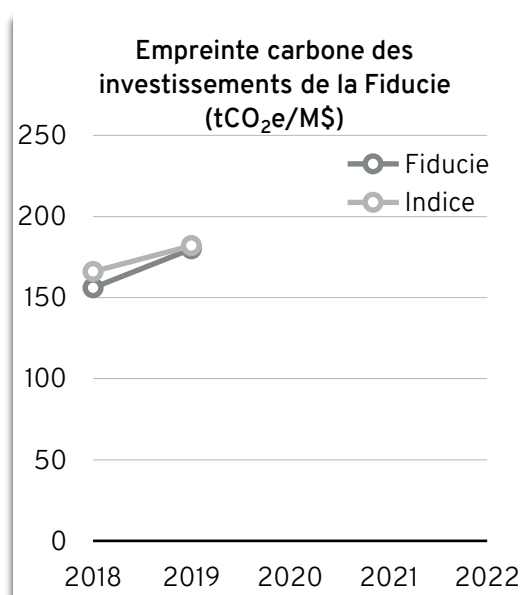
Également, considérant qu'une telle démarche de réduction graduelle de l'empreinte carbone est novatrice, exempte de comparables externes et parsemée d'éléments inconnus, le Comité doit la réaliser dans une approche itérative reposant sur une rétroaction et un dialogue constant avec les participantes, à savoir l'Université et la Fondation.

La méthodologie de quantification et ses unités de mesure sont détaillées en annexe IV.

Résultats au 30 avril 2020

- . Réalisation de la première quantification de l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation.
- . Détermination et adoption des cibles de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation.
- . Réalisation d'une seconde quantification annuelle de l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation.
- . Modification de l'allocation cible des actifs afin, notamment, de diminuer l'empreinte carbone du portefeuille de titres de participation. L'ordre de grandeur estimé de l'effet est une réduction de l'empreinte de 14 %.
- . Intégration d'indices à faible empreinte carbone aux rapports trimestriels de suivi des gestionnaires afin de dorénavant évaluer la performance de ces derniers à ces indices, en plus des indices réguliers.

■ Indicateurs :



Axe 3 – Engagement actionnarial responsable

L'exercice responsable des droits de vote est une action de première importance afin d'influencer efficacement et positivement les entreprises dans lesquelles la Fiducie globale détient indirectement des actions. Or, puisque la Fiducie globale recourt généralement à des investissements au sein de fonds communs, elle ne peut exercer directement les droits de vote. En effet, l'exercice des droits de vote s'effectue par les gestionnaires de fonds conformément aux balises de leurs politiques en la matière. Le pouvoir de la Fiducie globale en est conséquemment un d'influence sur lesdites politiques et de contrôle de l'exercice des votes.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, le Comité doit adopter une approche proactive à cet égard et, plus particulièrement, dans les limites de ses capacités organisationnelles :

- . prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité des politiques de droits de vote en matière d'investissement responsable;
- . réviser et évaluer périodiquement les politiques et l'exercice des droits de vote des gestionnaires sous mandat;
- . contribuer à influencer les politiques de droits de vote des gestionnaires sous mandat, notamment en signalant des enjeux d'intérêt.

Résultats au 30 avril 2020

- . Réalisation d'un inventaire des politiques d'exercice des droits de vote des gestionnaires en perspective d'une analyse de celles-ci.

Axe 4 – Engagement collectif et actions publiques

À titre d'acteurs économiques d'importance, les grands investisseurs institutionnels, comme la Fiducie globale, bénéficient d'un pouvoir d'influence significatif auprès des gouvernements, des entreprises et de la population. Un investisseur responsable se doit de maximiser l'utilisation de cette capacité d'influence au bénéfice du mieux-être de la société et de l'environnement.

Dans le cadre de la stratégie en investissement responsable, la Fiducie globale entend, en collaboration avec d'autres investisseurs similaires, réaliser des actions d'engagement public en faveur d'enjeux de développement durable et contribuer à l'évolution du domaine de l'investissement responsable. Pour ce faire, de manière à mettre en commun le pouvoir d'influence et la connaissance de nombreux acteurs, l'adhésion aux réseaux d'investisseurs responsables et l'implication au sein de ceux-ci s'avère la meilleure voie à suivre.

▪ Indicateurs :

La Fiducie globale est membre active des réseaux suivants :

- Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies (*UN PRI – United Nations Principles for Responsible Investment*);
- Association pour les investissements responsables du Canada (*RIA – Responsible Investment Association of Canada*).

Voici quelques exemples de pratiques responsables des gestionnaires externes sous mandat :

- BentalGreenOak, gestionnaire d'un fonds immobilier dans lequel investit la Fiducie globale, détient une portion significative d'actifs certifiés LEED ou Energy Star et fait preuve de leadership en matière de développement durable, ayant été sélectionné parmi les meilleurs gestionnaires aux niveaux national et mondial (premier au Canada et troisième au monde) pour une septième année consécutive selon le *Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)*. Plus particulièrement, le Fonds immobilier canadien Prime dans lequel investit la Fiducie globale se classe deuxième dans son groupe de référence.
- JP Morgan, gestionnaire d'un fonds d'infrastructures dans lequel investit la Fiducie globale, s'est classé cinquième sur vingt-huit dans sa catégorie de référence en 2019 selon le *Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)*.

Résultats au 30 avril 2020

- Adhésion à deux réseaux d'investisseurs responsables (UN PRI et RIA).

Rendements comparatifs au 31 décembre 2019

L'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) compile annuellement les rendements des fonds de dotation (fonds capitalisés) de la plupart des universités canadiennes. Il est cependant à noter que les données compilées sont sur une base d'année civile comparativement à l'exercice financier de la Fiducie globale qui se termine au 30 avril de chaque année.

L'annexe V présente les rendements des fonds capitalisés de la Fiducie globale ainsi que ceux de la médiane des 68 fonds de dotation universitaires ayant participé au sondage.

Il s'est dégagé de ce sondage que, pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2019, le rendement médian de tous les fonds de dotation universitaires canadiens s'est établi à +13,8 %. En comparaison, le rendement sur les fonds capitalisés de la Fiducie globale s'est, quant à lui, élevé à +13,9 %, tandis que le rendement médian des 17 fonds de taille comparable à la Fiducie globale fut de +15,8 %. Finalement, la performance de la Fiducie globale en fut une de troisième quartile au sein des fonds de son propre regroupement pour l'année terminée le 31 décembre 2019.

Tout comme les dernières années, la répartition des actifs de la Fiducie globale a significativement différé, en 2019, de celle des autres fonds. En effet, les actions sont sous-pondérées à hauteur de -13 % comparativement à l'ensemble des fonds de taille similaire. En contrepartie, on constate une surpondération tout aussi importante en actifs réels dans la Fiducie globale en comparaison de ces fonds.

Également, les actions sont sous-pondérées de -5 % au sein de la Fiducie globale en comparaison du regroupement des fonds du sondage ayant les actifs sous gestion les plus élevés, soit de 466 M\$ à 3,2 G\$ en comparaison à 214 M\$ pour la Fiducie globale. En contrepartie, les actifs réels sont surpondérés de 6 % au sein de la Fiducie globale. Aussi, notons qu'en contrepartie d'une sous-pondération de 7 % des titres à revenu fixe au sein de ce regroupement de fonds par rapport à la Fiducie globale, on y trouve une surpondération du même ordre en actifs dits financiers.

L'année 2019 ayant été excellente sur les places boursières un peu partout dans le monde (S&P/TSX +22,9 %, S&P 500 +29,9 %, MSCI EAFE +16,5 %), la sous-pondération en actions de la Fiducie globale vis-à-vis l'ensemble des fonds ayant participé au sondage explique, dans une large mesure, le différentiel total de rendement au cours de l'année.

Notons qu'au cours des quatre dernières années, le rendement moyen de la Fiducie globale vis-à-vis ses pairs fut respectivement de +8,1 % comparativement à +7,3 % pour les universités incluses au sondage.

États financiers

Les états financiers de la Fiducie globale, joints au présent document à l'annexe VI, présentent l'état de l'actif net disponible ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les participantes. Ce dernier fait état, entre autres, des placements détenus par la Fiducie globale qui représentent la majeure partie de ses actifs. Pour l'exercice terminé le 30 avril 2020, l'actif net disponible était de 245 M\$ comparativement à 250,6 M\$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2019. Cette diminution s'explique en partie par la baisse de valeur des placements liée à la crise du coronavirus.

L'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les participantes fait ressortir la part attribuable de chacune à la Fiducie globale. Cet état comprend aussi des transferts entre la Fondation et l'Université pour couvrir, d'une part, les frais d'administration facturés aux fonds de dotation de l'Université et crédités à la Fondation et, d'autre part, les variations de valeur marchande des fonds à court terme de l'Université au débit ou au crédit de la Fondation.

Les notes aux états financiers détaillent davantage les divers risques touchant la Fiducie globale.

Plan de travail pour l'exercice 2020-2021

L'agenda du Comité pour l'exercice financier 2020-2021 se concentrera sur :

- La poursuite des réflexions initiées à la fin de l'exercice financier 2019-2020 concernant les sous-portefeuilles d'actions hors Canada;
- La révision de la stratégie de couverture des placements libellés en devises étrangères, dont l'actuel fonds d'infrastructures de JP Morgan et celui à venir de CBRE en immobilier mondial;
- La production d'un rapport d'appariement des actifs et des passifs de la Fiducie globale permettant au Comité et à ses participantes d'être confortés quant au risque de liquidité;
- L'analyse des modifications envisageables (poids relatifs des allocations géographiques ou de gestionnaires) au portefeuille de titres de participation afin de réduire l'empreinte carbone;
- La réalisation d'une première déclaration aux Principes pour l'investissement responsable de l'ONU;
- L'adhésion à un réseau supplémentaire d'investisseurs responsables, lequel devra être davantage orienté vers l'engagement actionnarial et public;
- L'établissement des exigences en termes d'information sur l'empreinte carbone lors de la sélection d'un nouveau gestionnaire;
- La définition d'une méthodologie afin de prendre en compte de manière systématique et structurée, lors de la sélection d'un gestionnaire, la qualité de la politique de droits de vote et la participation active à diverses initiatives collectives de développement durable liées à l'investissement.

Michel Lévesque

Président du Comité de placement conjoint

8 septembre 2020

Annexe I

Composition du Comité de placement conjoint au 30 avril 2020

Louis Frenette-Nolin (représentant de l'Université)
Agent de recherche et de planification
Vice-rectorat à l'administration, Université Laval

Daniel Genois (représentant de la Fondation)
Analyste financier
La Fondation de l'Université Laval

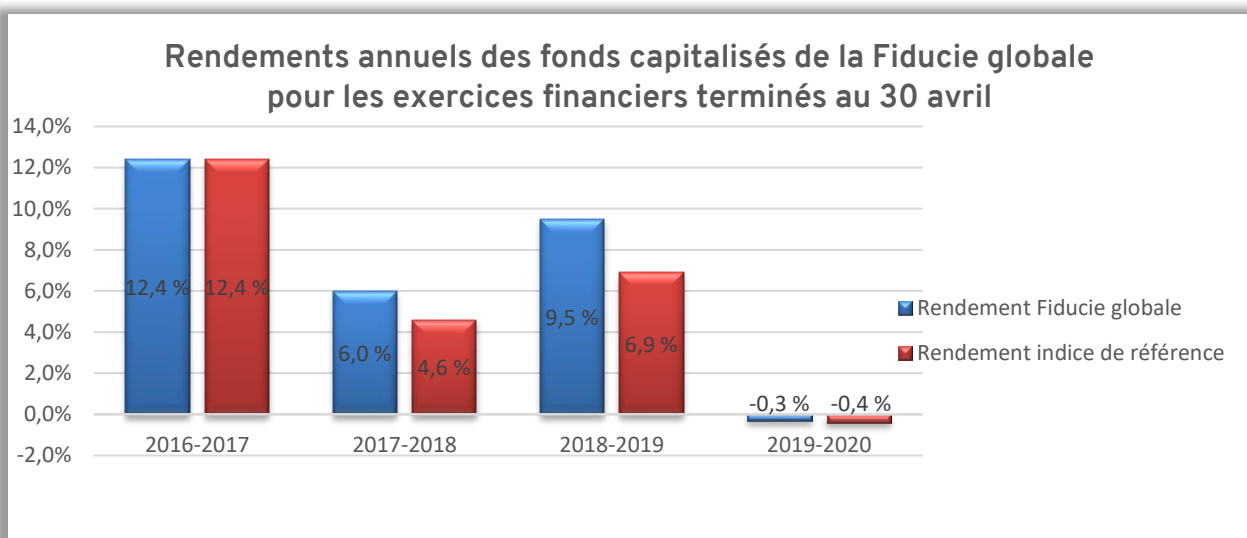
François Girouard (représentant de l'Université)
Consultant

Jean Grégoire, vice-président (représentant de l'Université)
Gestionnaire de la trésorerie
Service des finances, Université Laval

François Lalande (représentant de la Fondation)
Administrateur de sociétés

Michel Lévesque, président (représentant de la Fondation)
Administrateur de sociétés

Annexe II



*** Indice de référence :**

À compter du 28 février 2017 : 12,5 % FTSE TMX Canada Universe, 10 % FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %, 7,5 % S&P/LSTA Leveraged Loan Index US\$, 17 % Composé S&P/TSX, 7 % S&P 500 C\$, 7 % S&P 500 US\$, 19 % MSCI EAO C\$ et 20 % (IPC +4 %).

À compter du 30 avril 2016 : 11,5 % FTSE TMX Canada tous les gouvernements, 11,5 % FTSE TMX Canada toutes les sociétés, 10 % FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %, 20 % Composé S&P/TSX, 7,5 % S&P 500 \$C, 7,5 % S&P 500 US\$, 20 % MSCI EAO \$C, 12 % IPD des biens immobiliers canadiens.

Annexe II (suite)

Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds capitalisés de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2020

Titres à revenu fixe	Réel	Indice de référence
CorePlus (BlackRock)	+8,4 %	+8,5 %
Dette hypothécaire commerciale (GPTD)	+4,3 %	+4,1 %
Prêts bancaires (BlackRock)	-5,4 %	-8,0 %
Titres de participation	Réel	Indice de référence
Actions canadiennes (GPTD)	- 7,9 %	-7,9 %
Actions canadiennes (Letko Brosseau)	- 27,3 %	-7,9 %
Actions américaines (non couvertes) (BlackRock)	+4,1 %	+4,1 %
Actions américaines (couvertes) (BlackRock)	-1,4 %	-1,2 %
Actions internationales (MFS)	-2,2 %	-8,5 %
Actions internationales (Mawer)	-2,6 %	-8,5 %
Placements particuliers	Réel	Indice de référence
Placements en immobilier (BentallGreenOak)	+5,2 %	+6,1 %
Placements en infrastructures (JP Morgan)	+7,7 %	+6,1 %
Placements à court terme (Fiera Capital)	+ 3,8 %	+6,1 %

* Indice de référence :

Titres à revenu fixe

CorePlus	FTSE TMX Canada Universe
Dette hypothécaire commerciale	FTSE TMX Canada sociétés à court terme +0,5 %
Prêts bancaires	S&P/LSTA Leveraged Loan Index US\$

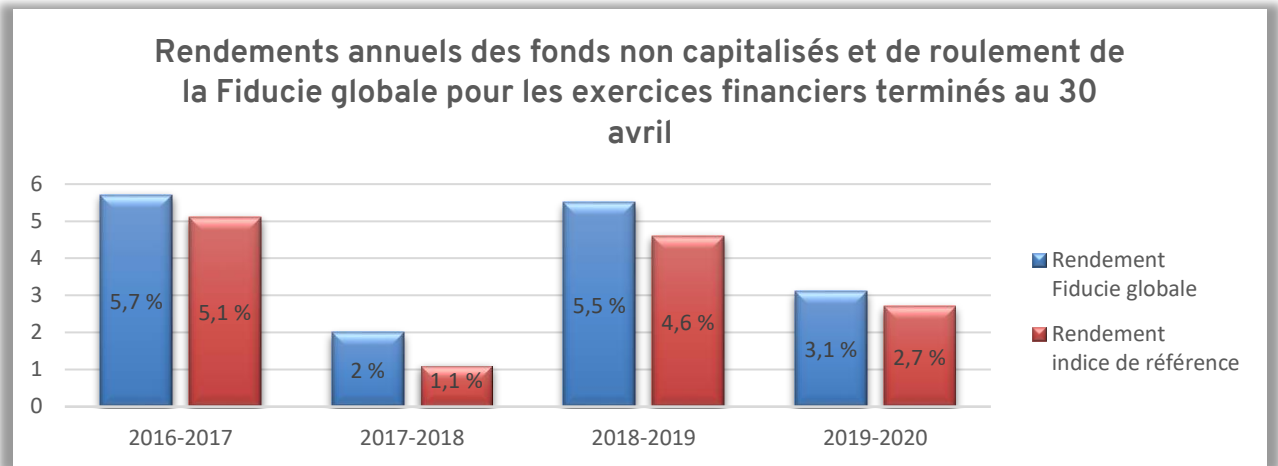
Titres de participation

Actions canadiennes	Composé S&P/TSX
Actions américaines	S&P 500 \$C et S&P 500 US\$
Actions internationales	MSCI EAO \$C

Placements particuliers

Placements immobiliers	IPC +4 %
Placements en infrastructures	IPC +4 %
Placements à court terme	IPC +4 % (dérogation temporaire, Fiera Capital est gestionnaire depuis juillet 2019)

Annexe III



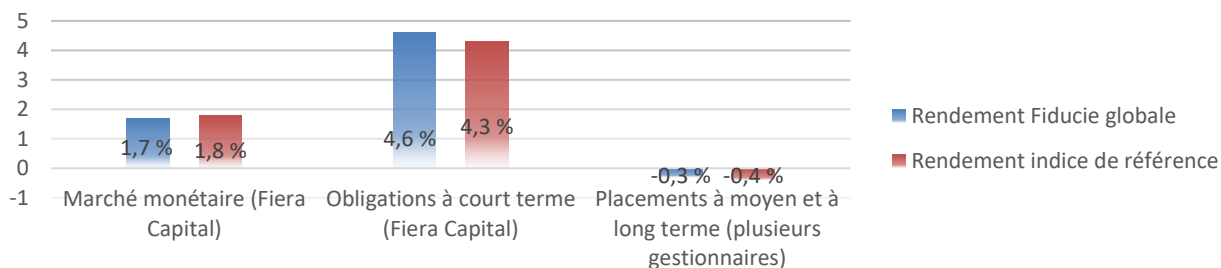
*** Portefeuille :**

Optimum et l'ensemble des gestionnaires de placements à moyen et à long terme du mois d'août 2015 au 3 novembre 2017. Fiera Capital et l'ensemble des gestionnaires de placements à moyen et à long terme ensuite.

**** Indice de référence :**

10 % FTSE TMX Canada bons du Trésor à 91 jours, 57 % FTSE TMX Canada global à court terme et 33 % selon les cibles de placements à moyen et à long terme.

Rendements annuels des sous-portefeuilles des fonds non capitalisés et de roulement de la Fiducie globale pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2020



* Indice de référence :

Marché monétaire

FTSE TMX Canada BT à 91 jours

Obligations à court terme

FTSE TMX Canada Global à court terme

Placements à moyen et à long terme

Voir annexe II

Annexe IV

Méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone des titres de participation

Empreinte carbone

L'empreinte carbone se définit comme étant la quantité de gaz à effet de serre attribuable à un investisseur en proportion de la valeur des investissements effectués.

Si un investisseur détient 1 % des actions d'une entreprise, 1 % des émissions de gaz à effet de serre de cette entreprise sont comptabilisées dans l'empreinte de l'investisseur. Ces émissions sont ensuite portées sur la somme du capital investi afin d'obtenir une valeur relative comparable.

L'unité de mesure est conséquemment le nombre de tonnes équivalent de dioxyde de carbone par million de dollars d'investissement (tCO₂e/M\$). L'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂e) est utilisé pour comptabiliser à incidence équivalente les différents gaz à effet de serre. À titre d'exemple, une tonne de méthane, lequel a un effet 22 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone, est comptabilisée comme 22 tonnes de CO₂e.

Méthodologie

S'appuyant sur une vaste base de données mise à jour continuellement, le fournisseur de service retenu par la Fiducie globale, MSCI, procède à l'évaluation de l'ensemble des portefeuilles d'actions cotées en bourse de la Fiducie globale en examinant les émissions totales de carbone, l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les réserves d'énergies fossiles et l'alignement de la stratégie d'affaires sur une économie faible en émissions de carbone des entreprises dans lesquelles la Fiducie globale investit.

Plus spécifiquement, MSCI mesure les émissions en incluant :

- . les émissions de catégorie 1, soit celles directement produites par une entreprise;
- . les émissions de catégorie 2, soit celles indirectes, liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur par une entreprise.

Les émissions de catégorie 3 ne sont pas incluses dans le calcul des émissions. Ces émissions indirectes, désignées comme celles qui sont une conséquence des activités d'une entreprise, mais qui ne sont ni détenues ni contrôlées par celle-ci, ne sont pas définies et calculées de manière uniforme par l'ensemble des acteurs économiques et sont difficiles à estimer pour un investisseur.

L'évaluation est produite pour une période de 12 mois terminée le 31 décembre de l'année d'évaluation, selon les titres détenus en portefeuille à cette date. Les données utilisées quant aux émissions de carbone des entreprises sont celles de l'année précédente, soit les plus récentes disponibles au moment de l'évaluation.

Annexe V

Rendements annuels des fonds capitalisés (à moyen et à long terme) de la Fiducie globale relativement à la médiane des fonds de l'ACPAU* pour les années civiles terminées les 31 décembre

Période	Rendement Fiducie globale	Rendement Médiane ACPAU
Année 2019	+13,9 %	+13,8 %
Année 2018	+2,2 %	-1,2 %
Année 2017	+11,2 %	+9,1 %
Année 2016	+5,2 %	+7,5 %
Année 2015	+7,9 %	+5,0 %
Année 2014	+10,8 %	+10,3 %
Année 2013	+14,9 %	+16,1 %
Année 2012	+9,5 %	+9,1 %
Année 2011	+1,4 %	+0,9 %
Année 2010	+5,8 %	+8,9 %
Périodes		
Quatre ans, soit les années 2016 à 2019	+8,1 %	+7,3 %
Dix ans, soit les années 2010 à 2019	+8,3 %	+8,0 %

***ACPAU** : Association canadienne du personnel administratif universitaire

Annexe VI

États financiers de la Fiducie globale de placement Université Laval – La Fondation de l'Université Laval

Document séparé

Annexe VII - Résumé des modifications à la Politique et aux Directives de placement

Modifications à la Politique de placement

Nous pouvons dorénavant y constater une meilleure description de l'exposition aux risques des placements de la Fiducie globale, dont les exigences de liquidité et la toute nouvelle stratégie d'investissement responsable élaborée par le Comité.

Modifications aux Directives de placement

Des modifications ont été apportées, d'une part, vu la réduction du poids des actions canadiennes en portefeuille et, d'autre part, vu l'inclusion du nouveau placement à venir en immobilier mondial. Cette dernière modification deviendra effective, quant à elle, au moment où sera réalisé le nouvel investissement, prévu au courant de l'exercice 2020-2021.

En conséquence du report de la mise en vigueur de la modification aux Directives en lien avec les placements immobiliers, la dérogation temporaire préalablement adoptée depuis la liquidation du placement dans Ipso Facto est maintenue. Cette dérogation permettait un investissement dans des titres à revenu fixe à court terme sur le plan des placements à moyen et à long terme, ce que la Politique ne permet pas. Elle demeurera en vigueur jusqu'à ce que soit effectué le nouvel investissement en immobilier mondial.